

Le 19 JUILLET 2019 à 18h30 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au siège social, 4 rue Louis Néel à DIJON.

Sont présents : Messieurs BEDIN, BOULET, DESSERTENNE, DONDAINE, GRANDJEAN, MAVY, PACOU, PAGEARD, RAGEOT, ROGOSINSKI, SIBILLE et SONVICO.

Sont excusés : MAITRE, Pouvoir à M. PAGEARD
POIRIER, Pouvoir à M SONVICO
SMORTO, POUVOIR à M. ROGOSINSKI

1. Approbation du compte rendu du 14 juin 2019

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 14 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Infos diverses

Le Président fait part à l'assemblée du mail reçu de M. SMORTO qui souhaite se retirer et démissionner du conseil d'administration pour raisons de santé. Sa démission prend effet à compter de ce jour selon son souhait.

Une grosse mortalité de brochet a été constatée sur le canal vers Saint-Rémy. Des examens ont été effectués mais aucun virus n'a été détecté. Ce n'est pas à cause d'une pollution non plus puisque cela ne concerne qu'une espèce spécifique. Tout laisse à penser que celle-ci serait due à des changements de températures trop brutaux.

Concernant les actes de malveillance et de vandalisme constatés à la Pisciculture, l'assurance refuse de payer.

La fédération a rencontré VNF suite aux problèmes de pollution sur l'Armançon. Pour rattraper les dommages causés, ces derniers proposent une convention de partenariat portant sur l'amélioration de l'accessibilité et l'amélioration des conditions halieutiques dans le canal et le ré-empoissonnement liés aux travaux sur les barrages.

A l'heure actuelle, aucunes pêches de sauvetages n'ont été effectuées. Un courrier a été adressé aux AAPPMA indiquant que chaque cas sera étudié avant de procéder à d'éventuelles pêches, dans un souci de préservation des poissons.

Il n'est pas prévu de fermer la pêche pour le moment, certaines AAPPMA ont néanmoins pris les devants en limitant la pêche sur leurs parcours.

3. Congrès de la FNPF

On note la création d'une procédure disciplinaire pour inciter au respect des décisions de l'assemblée générale. (Cela concerne par exemple le refus de suivre les dates d'ouverture indiquées pour le brochet, cela pourrait conduire à des suppressions de subventions ou autres sanctions.)

Un changement de prix des cartes a été officialisé, la CPMA de la carte « Majeure » est augmentée de 2€, les cartes « Hebdomadaires » passent à 33€ et la carte « Femme » à 35€.

A partir de 2020, il sera possible de payer sa carte par mensualités.

L'ancien siège a été vendu et les bureaux sont à présent installés à Saint-Maur.

4. Entretiens d'embauche

Un certain nombre de dossiers ont été reçus à la Fédération. Une première sélection a été faite car certains profils ne correspondaient pas du tout à la fiche de poste.

Une commission a entendu les personnes sélectionnées et s'est chargée de faire un choix définitif.

5. Neptune

Au 19 juillet, on compte 790 cartes vendues, soit une augmentation de 41% comparée à l'année précédente. 2 tonnes de truites ont été déversées.

Fin de la réunion à 19h50

Le Président
Jean Pierre SONVICO



Le Secrétaire Général
Bernard SIBILLE

